

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 février 2013 à 19 heures dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 18 février 2013, sous la présidence de Jean JUNG, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 20

Présents (18) :

Jean JUNG, Paul BALANDRAS, Yves OBERTIN, Alain WEISLINGER, Jérôme GREFF, Jean-Claude KLER, Arsène KIEHL, Brunhilde HUBSCHER, Alain PISTER, Charles WERNERT, Stéphane KNOLL, Claudine KLEIN, Thierry BOUR, Frédéric KLEIN, Jean-Claude WOLFF, Christiane HAMANN, Jean-Nicolas JUNG, Christine WEITER.

Procurations (2) :

Anita BOUSCH pour Alain WEISLINGER

Léon DIETSCH pour Jean-Claude WOLFF

Absents (3) :

Olivier GUGNON

Anthony GERBER

Hervé MALICK

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de la séance du 31/01/2013
2. Adoption du compte administratif du budget général 2012
3. Affectation des résultats 2012 du budget général
4. Taux des impôts locaux pour 2013
5. Part communale assainissement 2014
6. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
7. Subventions 2013 à l'école primaire
8. Subventions 2013 aux associations
9. Subventions 2013 à divers organismes
10. Subvention 2013 à la bibliothèque municipale
11. Subvention 2013 à l'harmonie municipale
12. Régime Indemnitaire 2013
13. Forêt communale : prévision des travaux 2013
14. Marché à Procédure Adaptée pour les assurances
15. Acceptation de recettes
16. Gratification pour 2 stagiaires
17. Déplacement 2013 en Charente
18. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)
19. Divers
20. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 31/01/2013

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour,

- le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 31 janvier 2013.

2. Adoption du compte administratif du budget général 2012

Sous la présidence de Monsieur Paul BALANDRAS, 1^{er} Adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 du budget principal qui s'établit ainsi :

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2011)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2012	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2012
INVESTISSEMENT	-106 612,53 €		-73 393,20 €	-180 005,73 €
FONCTIONNEMENT	430 260,21 €	-430 260,21 €	602 573,08 €	602 573,08 €
TOTAL	323 647,68 €	-430 260,21 €	529 179,88 €	422 567,35 €

Hors de la présence de Monsieur Jean JUNG, Maire,
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité
le compte administratif du budget principal 2012.

3. Affectation des résultats 2012 du budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean JUNG

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement au 31-12-2012 de **602 573,08 €**
décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (année 2011)	430 260,21 €
Virement à la section d'investissement (année 2012)	-430 260,21 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 : EXCEDENT	
EXCEDENT AU 31-12-2012	602 573,08 €
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement	602 573,08 €

4. Taux des impôts locaux pour 2013

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier en 2013, les taux des impôts locaux en vigueur en 2012, à savoir :

- taxe d'habitation : 11,78%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,90%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,63%

5. Part communale assainissement 2014

Par délibération du 26 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé de porter la part communale d'assainissement de 0,67 € à 0,70 € par m³ d'eau consommé à compter de mars 2011. Cette taxe n'a pas été revalorisée depuis.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- de fixer la part communale de la taxe d'assainissement à 0,73 € par m³ d'eau consommé pour l'année 2014.

6. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

La T.L.P.E. frappe les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Cette notion recouvre l'ensemble des voies publiques ou privées qui peuvent être librement empruntées, à titre gratuit ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- d'appliquer les tarifs de base pour l'année 2014 fixés par l'Etat pour une commune de moins de 50 000 habitants, membre d'un E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 50 000 habitants et plus ;
- d'appliquer les effets multiplicateurs : de 2 pour les supports d'une superficie supérieure à 50 m² et par 3 pour les supports dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique ;
- d'exonérer totalement : toutes sortes d'enseignes, les dispositifs dépendants des concessions municipales d'affichage, les dispositifs apposés sur des éléments du mobilier urbain ;
- de mettre en œuvre le recouvrement dit « au fil de l'eau ».

7. Subventions 2013 à l'école primaire

Sur proposition de Jean-Nicolas JUNG, Conseiller Municipal Délégué aux écoles, et de la Commission des Ecoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- d'attribuer les subventions désignées ci-dessous à l'école primaire
- d'inscrire ces dépenses au budget primitif de l'exercice 2013

Chapitre 1 - Subvention de fonctionnement :

- pour le cycle 1 : 16 €/élève : soit 82 enfants = 1 312 €
- pour les cycles 2 et 3 : 14 €/élève : soit 111 élèves = 1 554 €

Chapitre 2 - Frais d'affranchissement : 75 €

Chapitre 3 – Denrées alimentaires

- Saint-Nicolas : 300 €
- Achat de lait : 500 €
- Chocolat républicain de fin d'année scolaire : 300 €

Chapitre 4 - Sorties pédagogiques :

- Montant de l'UCV (Unité Crédit Voyage) : 6,30 € par élève
 - Pour les sorties sans hébergement : 16 UCV par année civile
 - Pour les sorties avec hébergement : 16 UCV par année civile
- Dépense maximale : 4 637 €

Chapitre 5 - Projets pédagogiques :

- Organisation de manifestations à caractère pédagogique et éducatif au sein de l'école : 13 UCV
- Dépense maximale : 1 884 €

Chapitre 6 – Projet biculturel :

- Livres, fournitures ou matériels sur justificatifs d'achats : 2 500 €
- Sorties : 10 UCV par année civile soit un maximum de 1 600 €

Chapitre 7 - Abonnement internet, informatique :

- Internet : 500 €
- Maintenance informatique : 1 900 €

Chapitre 8 - Contrat d'entretien des photocopieurs :

- Contrat leasing : 100 € par mois

Chapitre 9 - Achat de fichiers et livres :

- 2 000 € (payés directement par la Commune aux divers fournisseurs)
- 200 € pour la Saint Nicolas (payés directement par la Commune au fournisseur)

8. Subventions 2013 aux associations

Alain Weislinger, Adjoint au Maire chargé des associations, détaille et commente les différentes subventions proposées par la Commission, à savoir :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Cercle Saint Nicolas Tennis de Table	3 500 €
Union Sportive Spicheren	3 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000 €
Association la Pétanque Brêmoise	2 500 €
Comité Inter-Association	2 000 €
Souvenir Français	750 €
Anciens Combattants	100 €
Amicale des Elus (fête Noël Personnel Communal 2013)	1 000 €
Volley Club (pour leur 30 ^{ème} anniversaire)	300 €
Cyclo Club Ariane (pour leur 20 ^{ème} anniversaire)	300 €
Divers	1 000 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Associations, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'octroyer les subventions susvisées et d'inscrire ces sommes au budget de fonctionnement de l'exercice 2013 au chapitre 65 – compte 6574.

9. Subventions 2013 à divers organismes

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Associations, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'octroyer les subventions ci-dessous et d'inscrire ces sommes au budget de fonctionnement de l'exercice 2013 chapitre 65 – compte 6574 :

ORGANISMES	MONTANT
Association Familiale Aide Domicile (AFAD)	155 €
Instance Locale de Coordination d'Actions Personnes Agées	70 €
Association Prévention Routière	40 €
Mouvement National Vie Libre	40 €
Secours Populaire Français	40 €
Proximité	40 €
Association des Restos du Cœur de Moselle Est	100 €
Amicale des Porte-drapeaux Moselle Est	50 €

10. Subvention 2013 à la bibliothèque municipale

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Associations, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'association de gestion de la bibliothèque municipale les subventions suivantes qui seront inscrites à la section de Fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2013 comme suit :
- dotation annuelle pour l'achat de livres à raison de 1,00 € par habitant : 3 262 €
- dotation annuelle pour l'équipement des ouvrages : 52,00 €
soit un total de : 3 314 € au chapitre 65 – compte 6574 ;
- pour le remboursement d'achat de petites fournitures : 500 € au chapitre 65 – compte 6574.

11. Subvention 2013 à l'harmonie municipale

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Associations et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'harmonie municipale les subventions suivantes :
 - indemnité du chef de musique : 1 500,00 €
 - indemnité des musiciens : 9 329,60 €
 - réparation des instruments : 340 € (sur présentation des factures acquittées)
- d'inscrire cette somme, soit 11 169,60 € à la section de Fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2013 chapitre 65 – compte 6574 ;
- d'inscrire au budget primitif 2013 la somme de 1 200 € pour l'achat de partitions au chapitre 011- compte 60632 ;

12. Régime Indemnitaire 2013

Pour préparer le budget primitif, le Maire propose de voter l'enveloppe budgétaire 2013 du régime indemnitaire du personnel communal (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures et Indemnité d'Administration et de Technicité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'inscrire au budget primitif 2013 la somme de 37 000 € pour le régime indemnitaire du personnel communal.

13. Forêt communale : prévision des travaux 2013

Le Maire, sur présentation du planning des travaux en forêt pour l'année 2013 par le responsable de l'Office Nationale des Forêts, présente un tableau récapitulatif aux élus.

Celui-ci comprend des travaux d'abattage, des travaux de matérialisation, des frais de garderie, la confection de bois de services et des travaux sylvicoles en parcelle 2.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'inscrire au budget primitif 2013 la somme de 31 720 € au chapitre budgétaire dépense 011- article 61524 (bois et forêts) pour ces prestations ;
- d'inscrire au budget primitif 2013 la somme de 35 000 € au chapitre budgétaire recette 70 – comptes 7022 et 7023.

14. Marché à Procédure Adaptée pour les assurances

Le Maire expose au conseil municipal la mise en concurrence pour le marché des assurances suite à la décision du 29 juin 2012.

Le Maire indique que le coût prévisionnel estimé est d'environ 40 000 €. La procédure utilisée sera le marché à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Selon l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du conseil municipal, chargeant le maire de souscrire un marché déterminé, peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du marché des assurances,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marché(s) à intervenir,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013 - chapitre 011- compte 616.

15. Acceptation de recettes

Lors de travaux d'abattage en forêt par des agents de l'Office National des Forêts, un hêtre a endommagé du mobilier urbain à savoir un ensemble « table/banc ». Après la déclaration de sinistre, l'assureur de l'O.N.F. nous a envoyé un chèque correspondant à l'indemnisation du préjudice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à encaisser le chèque d'un montant de 1 112,56 € pour le remboursement du sinistre.

16. Gratification pour 2 stagiaires

Le Maire propose l'attribution d'une indemnité exceptionnelle aux deux stagiaires ayant effectué un stage allant du 18 février 2013 au 1^{er} mars 2013, au service technique de la commune, dans le cadre du programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la vie sociale) en partenariat avec la Mission Locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à verser une gratification de 550 € pour chacun des deux stagiaires ;
- de verser une subvention de 1 100 € à l'amicale du personnel communal qui se chargera de reverser à chaque stagiaire la somme de 550 €.

17. Déplacement 2013 en Charente

Une délégation municipale se rend au mois de mai en Charente avec plusieurs administrés du village et les membres de l'Association Jumelage-Charente.

Afin de remercier les villes de Chassors et d'Eraville pour leur accueil, le Maire propose l'achat d'un présent et de confier à Madame Claudine KLEIN, conseillère municipale, la remise des cadeaux au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par 18 voix pour et 2 abstentions,

- d'inscrire la somme de 150 € au budget primitif 2013 chapitre 011- compte 6232 pour l'achat de ces cadeaux.

18. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

Le Maire informe l'assemblée des D.I.A. parvenues en mairie. Elles concernent :

- D'un appartement avec cave et garage Section 08 parcelle 321/3 et 323/3 situé au 2 square Porte de France ;
- D'un appartement avec cave et garage Section 08 parcelles 321/3 et 323/3 situé au 3 square Porte de France ;
- Des terrains suivants non bâtis en section 15 : 651-654-656-664-665-669-670-671-674-675-678-682-686 ;
- Des terrains suivants non bâtis en section 16 : 440-441-451-454-455-459-462-465-468.

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité,

- de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

19. Divers

- Point sur la vente des terrains au lotissement Kleinwitz.
- Point sur le recensement de la population 2013.
- Assemblée Générale de l'Association de la Gestion de la Bibliothèque Municipale le 13 mars 2013 à 20 heures.
- Réponse du l'U.T.R. du Conseil Général concernant le salage de la R.D. 32 C.
- Conseil Régional : manifestation le 12 mai 2013 en présence de Jacky Locks avec le concours de notre école et de l'Harmonie Municipale pour les 50 ans du Traité de l'Elysée.
- Rythmes scolaires : décision à prendre avant le 31 mars 2013.
- Commissions réunies pour les débats d'orientation budgétaires : le lundi 25 mars 2013 à 19 heures.
- Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 28 mars 2013 à 19 heures.

20. Informations

Distribution de la feuille infos n°36